



Montreuil, le 13 janvier 2020

Monsieur Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique

139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Objet : réunion bilatérale sur la pénibilité dans le cadre de la réforme des retraites.

Monsieur le Ministre,

En fin de semaine dernière, vous nous avez contactés pour nous proposer une rencontre bilatérale afin notamment d'évoquer le dossier de la pénibilité dans le cadre de la réforme des retraites.

Nous vous informons que nous déclinons ce nouveau rendez-vous.

En effet, dans un contexte rendu particulièrement lourd du fait du Président de la République et du Gouvernement dont vous êtes membre, nous ne souhaitons pas cautionner lors d'un nouveau face à face ce qui a tout à voir avec un passage en force et rien avec un processus de concertation.

Nous désirons nous en expliquer en quelques mots.

D'abord, comme vous le savez, la CGT Fonction publique est pleinement inscrite dans la mobilisation majoritaire qui désapprouve votre projet et en exige le retrait.

Ce retrait, nous ne le souhaitons pas parce que nous serions des adeptes du statu quo, loin s'en faut. Si nous considérons sans ambiguïté que le socle actuel de notre système solidaire avec ses régimes spéciaux est toujours pertinent et porteur de progrès social, nous estimons tout aussi clairement que de nombreuses améliorations sont absolument indispensables. S'agissant par exemple de la pénibilité, nous vous précisons à nouveau nos propositions dans une annexe jointe à ce courrier.

« Si le compromis, c'est que vous devez forcément être d'accord avec l'autre sans que lui ait besoins de bouger, c'est compliqué. »

Nous ne pouvons que partager ce point de vue exprimé le 7 janvier par... le Premier ministre.

Or, pour s'en tenir à l'enjeu essentiel de la reconnaissance et la prise en compte de la pénibilité dans la Fonction publique, quel espace – même le plus minime – pourrait-il exister pour un quelconque compromis puisque, lors de la réunion plénière du 8 janvier à laquelle nous participions, vous avez confirmé qu'aucune concertation n'était à l'ordre du jour en dehors du cadre que le Gouvernement avait fixé ?

Ainsi, pour en demeurer à l'essentiel, la « mise en extinction » (ce sont vos propres termes) de la catégorie active n'est pas discutable, de même que ne sont pas discutables, les critères ouvrant droit à la pénibilité, puisque, à vos yeux, seuls les six du compte professionnel de prévention (C2P) de 2017 ont vocation à être mis en œuvre.

A fortiori, pour vous, il est inenvisageable de seulement débattre de départs anticipés cinq ou dix ans avant l'âge légal, sauf pour ce que vous appelez les métiers régaliens, ou d'échanger sur les bonifications permettant aux nombreuses et nombreux agent-e-s sévèrement éprouvé-es par l'exercice de missions particulièrement astreignantes de pouvoir bénéficier du taux plein dès l'âge d'ouverture du droit à départ anticipé.

Vous nous demandez donc d'accompagner des dispositions qui vont conduire des centaines de milliers de salarié-e-s des trois versants de la fonction publique à perdre des droits légitimes conquis et reconnus depuis des décennies.

D'ailleurs, même pour celles et ceux dont vous dites qu'ils conserveraient leurs droits antérieurs, le flou que vous entretenez laisse craindre également des reculs pour une grande part d'entre eux.

En outre, le calendrier à marche forcée que vous cherchez à imposer avec, en particulier, un avis sur le dispositif législatif lors d'un Conseil commun de la Fonction publique prévu le 20 janvier est tristement et singulièrement éloquent. Soit tous les textes sont bouclés - à quelques virgules près - et, consécutivement, ce n'est pas la peine de prendre du temps à discuter de choses qui n'évolueront pas de toute façon ; Soit vous considérez que les questions qui sont devant nous sont à ce point mineures en un, deux ou trois brefs rendez-vous elles seront entièrement traitées.

Une troisième hypothèse selon laquelle les deux premières se conjuguent entre elles n'est malheureusement pas à exclure.

Contrairement à vous, la CGT est attachée à la démocratie sociale, au respect de ses interlocutrices et de ses interlocuteurs et à de véritables réformes porteuses de progrès social qu'elle ne confond en aucun cas avec des grands reculs imposés sur fond d'a priori idéologique.

La bilatérale que vous nous proposez risquant, une fois de plus, de n'être qu'un élément de votre propagande sur votre soit disant engagement dans le dialogue social et de servir votre comptabilité, un rien médiocre, sur les heures que vous passez avec les « partenaires sociaux », la CGT n'y donnera donc pas suite préférant se consacrer à des priorités plus importantes, dans l'intérêt de la Fonction publique, des ses usager-e-s et de ses agent-e-s.

Néanmoins, elle vous joint en annexe ses principales propositions en matière de pénibilité et de fin de carrières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée



Jean-Marc CANON
Pour la CGT Fonction Publique